



APPEL D'OFFRES DEMANDE DE SOUMISSIONS ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER

La Ville de Saint-Pamphile demande par la présente des soumissions pour des travaux de déneigement, de fourniture et d'épandage d'abrasifs et d'entretien d'hiver des rues et chemins qu'elle doit entretenir sur son territoire en deux options :

- Pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ainsi que pour le stationnement de l'aréna pour la même période.
- Pour une durée de 5 ans, soit pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ainsi que pour le stationnement de l'aréna pour la même période.

La longueur totale des routes à entretenir est d'environ 58,4 km.

Les soumissions devront être faites en deux options soit pour une période de trois ans de contrat et pour une période de cinq ans de contrat et devront comporter un taux fixe annuel au kilomètre pour les routes et un montant forfaitaire annuel pour le stationnement de l'aréna pour la durée du contrat.

Les soumissionnaires devront faire un dépôt de garantie représentant 10% du coût du contrat de la première année, par chèque visé, fait à l'ordre de la Ville de Saint-Pamphile. Ledit dépôt sera remis au soumissionnaire retenu lorsque la machinerie sera en opération et qu'elle sera jugée satisfaisante d'après les spécifications de l'appel d'offres. Un cautionnement de soumission pour le même montant émis en faveur de la Ville par une Compagnie d'assurance autorisée à se porter caution judiciaire sera également accepté.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents d'appel d'offres en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la directrice générale au plus tard le 10 juin 2024 à 10 heures. Elles devront être obligatoirement présentées sur les formulaires fournis par la Ville sous peine de rejet et porter la mention « SOUMISSION – ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER ».

La Ville de Saint-Pamphile ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à Ville de Saint-Pamphile, ce 10e jour de mai 2024.

Alexandra Dupont
Directrice générale